

**Avenant N° 2**  
**Modification de l'Avis de course de la REGATE BLANCHE**

**« PASS VACCINAL »**

**En raison de l'évolution sanitaire en France et suite aux mesures prises par le gouvernement applicables au 30 septembre 2021, l'Avis de Course de la REGATE BLANCHE est modifié comme suit :**

**L'Article – « Admissibilité et inscription » de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous :**

**Accès au site de la compétition et participation :**

**1 - Un "pass vaccinal" valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 12 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions :**

Ce "pass vaccinal" se présente sous la forme suivante :

- L'attestation d'un schéma vaccinal **complet** (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

**2 - Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un "pass vaccinal" recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter pour participer à la compétition.**

*Pour plus d'informations sur le "pass vaccinal" consulter :*

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-vaccinal>

[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/coronavirus\\_club.asp#gsc.tab=0](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/coronavirus_club.asp#gsc.tab=0)